

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1980

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Fourniture de bacs verts - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant au marché pour l'extension de la collecte sélective**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-3378 en date du 16 novembre 1998, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public pour l'extension de la collecte sélective - fourniture de bacs verts - lot n° 1 pour un montant total de 5 944 936,15 € HT. Ce marché a été notifié le 24 mars 1999 à la société Citec environnement sous le n° 99 0767V.

Les marchés actuels pour la fourniture et la maintenance de bacs verts destinés à la collecte sélective se terminent à la fin de septembre 2004 ; de nouveaux marchés sont en cours de procédure. Cependant, le litrage initialement prévu au lot n° 1 dont le titulaire est Citec environnement ne permet plus d'assurer les réparations et les remplacements nécessaires dans le cadre de la maintenance des bacs.

C'est pourquoi, il est proposé d'augmenter le montant du marché au titre de la tranche conditionnelle n° 2 de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC.

Le montant initial total du marché de 5 944 936,15 € HT, soit 7 110 143,64 € TTC serait porté à 6 014 936,15 € HT, soit 7 193 863,64 € TTC, soit une augmentation de 1,20 % ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 1998-3378 en date du 16 novembre 1998 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le présent avenant au marché n° 99 0767V avec la société Citec environnement pour l'extension de la collecte sélective - fourniture de bacs verts - lot n° 1. Cet avenant d'un montant de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC, porte le montant total du marché à 6 014 936,15 € HT, soit 7 193 863,64 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 615 581 - fonction 812 - ligne de gestion 014437.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,